



Randonneurs du Haut Entre-deux-Mers
24 Place Robert Darniche - 33580 Monséguir
Tél. : 06.40.73.65.21- contact@randorhem.fr

Assurance R.C.P :

WTW France - Département Sport et Evènement
DGPL Fédérations – 2 rue de Gourville
45911 Orléans cedex 9
Tél.: 09 72 72 01 19 – fr.ffrandonnee@wtwco.com –
Contrat n° 41789295M/0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
3, place Marcel Paul - 92000 Nanterre - Tel33(0) 1 79 96 63 40
Contrat n° 4000716162/1



SÉJOUR EN VALLÉE D'ASPE DU 24 AU 27 SEPTEMBRE 2026 – ACCOUS (64490)

NOTICE D'INFORMATION

Ce séjour est ouvert aux adhérents de l'association titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurances IRA. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence en cours de validité avec assurance IRA, ou d'un titulaire du Pass-Découverte dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 12 au minimum – 18 au maximum.

Dates : du 24 septembre 2026 au 27 septembre 2026.

Déplacement : voitures personnelles avec covoiturage recommandé.

Remarque préliminaire :

Ce séjour comporte des randonnées avec des distances et des dénivelés significatifs, susceptibles en outre d'être réalisées dans des conditions météorologiques très variables ; il s'adresse à des randonneurs en bonne forme physique, très réguliers, bien équipés et sachant bien s'hydrater.

La vallée d'Aspe est l'une des vallées les plus emblématiques des Pyrénées béarnaises. Elle s'étire du village d'Escot jusqu'au col du Somport dévoilant des sites naturels fabuleux, emblèmes des Pyrénées.

1- PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES RANDONNÉES

➤ **Judi 24 septembre 2026 : le lac d'Estaens**

Point de RdV : 42,797N 0,5554O – 3 km au Sud des Forges d'Abel et 150 m avant le virage en épingle du Sansanet, quitter la route du col du Somport et rejoindre le vaste terre-plein aménagé en contrebas.

Départ de la randonnée à 11h00.

Une randonnée agréable à travers forêt et pelouses faciles, un beau point de vue sur la haute vallée au cœur du parc national des Pyrénées (côté français), et le lac sur lequel plane le mystère de la légende de la Saint-Jean.

Distance 10 km – D+ 540 m – IBP 65

➤ **Vendredi 25 septembre 2026 : le pic d'Anie**

Avec son sommet pyramidal, impossible de le manquer ! Du haut de ses 2504 m, le pic d'Anie domine fièrement la commune de Lées-Athas et la vallée d'Aspe, au cœur des Pyrénées-Atlantiques.



Randonneurs du Haut Entre-deux-Mers
24 Place Robert Darniche - 33580 Monséguir
Tél. : 06.40.73.65.21- contact@randorhem.fr

Assurance R.C.P. :

WTW France - Département Sport et Evènement
DGPL Fédérations - 2 rue de Gourville
45911 Orléans cedex 9
Tél.: 09 72 72 01 19 - fr.ffrandonnee@wtwco.com -
Contrat n° 41789295M/0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
3, place Marcel Paul - 92000 Nanterre - Tel33(0) 1 79 96 63 40
Contrat n° 4000716162/1



À ses côtés, les aiguilles d'Ansabère (2377 m) et la table des Trois-Rois (2421 m) complètent un trio à l'origine d'une formation géologique emblématique : le cirque de Lescun. Lieu bien aimé des amoureux de la montagne venus s'extasier sur les cimes vertigineuses du Béarn, le cirque de Lescun est une destination incontournable pour les amateurs de randonnées, qui verront leurs efforts gratifiés par des panoramas exceptionnels sur les vallées et sommets environnants.

Distance 14 km – D+ 1100 m – IBP 120

➤ **Samedi 26 septembre 2026 : lac de Lhurs**

Un lac caché dans un cirque perdu, un écrin de verdure au milieu d'un monde minéral... On est loin d'imaginer tout cela lorsqu'on s'engage sur cet itinéraire.

Distance 12 km – D+ 760 m – IBP 77

➤ **Dimanche 27 septembre 2026 : le chemin de la Mâtüre en aller retour**

Distance 5,6 km – D+ 410 m – IBP 50

Ce programme vous est donné à titre indicatif, il sera adapté en fonction des reconnaissances qui seront faites en juillet et en fonction des conditions de météo du moment.

2- **HÉBERGEMENT**

L'hébergement sera assuré par le gîte :

Maison Despourrins

8 rue de la Baix

64490 Accous

06.76.45.42.61

<https://www.maison-despourrins.com/>

maison.despourrins@wanadoo.fr

Située dans le petit village d'Accous, la Maison Despourrins est nichée en vallée d'Aspe, tout en relief et en verdure. Implantée dans le Haut-Béarn, elle bénéficie d'une situation géographique exceptionnelle, proche du Pays Basque et de la frontière espagnole.

Le gîte, aménagé sur 2 étages, dispose de 28 places, réparties en 10 chambres tout confort. Nous disposerons d'espaces communs propices à la détente et la convivialité.

Wifi gratuit.

Séjour en pension complète incluant les repas pique-nique des 25, 26 et 27 septembre (prévoir les contenants).

Linges de lit et de toilette non fournis (possibilité de louer les draps pour 4 €) – drap housse et taie d'oreiller fournis.

Hébergement en chambres de 2 à 5 lits, dont des lits superposés ; douches et WC aux étages.

La configuration définitive des chambres sera fonction de la composition du groupe.



Randonneurs du Haut Entre-deux-Mers
24 Place Robert Darniche - 33580 Monséguir
Tél. : 06.40.73.65.21- contact@randorhem.fr

Assurance R.C.P :

WTW France - Département Sport et Evènement
DGPL Fédérations – 2 rue de Gourville
45911 Orléans cedex 9
Tél.: 09 72 72 01 19 – fr.ffrandonnee@wtwco.com –
Contrat n° 41789295M/0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
3, place Marcel Paul - 92000 Nanterre - Tel33(0) 1 79 96 63 40
Contrat n° 4000716162/1



3- COÛT DU SÉJOUR

Le coût du séjour est fixé à **172 €** par personne, il est toutefois variable en fonction du nombre définitif de participants.

➤ **Ce prix comprend :**

- L'hébergement en chambre comme mentionné au § 2.
- La pension complète du dîner du 1er jour au pique-nique du dernier jour.
- La taxe de séjour.
- Les frais de dossier et de gestion.
- La contribution immatriculation tourisme (EIT + UEIT).

➤ **Ce prix ne comprend pas :**

- Le repas froids (pique-nique) du 24 septembre.
- Le ménage de fin de séjour : il faudra faire un ménage succinct et plier les draps.
- La souscription aux assurances facultatives.
- Les boissons consommées à l'hébergement et non comprises dans les repas.
- Les dépenses personnelles.
- Le voyage jusqu'à Accous et les déplacements sur place basés sur le covoiturage.

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme compris.

4- INSCRIPTIONS

Les préinscriptions seront ouvertes et prises selon l'ordre d'arrivée à compter du **26/01/2026 jusqu'au 05/02/2026**.

Suivant le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise le 06/02/2026. S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'association proposera aux préinscrits un bulletin d'inscription. L'inscription deviendra définitive après **signature et renvoi de ce bulletin sous 8 jours accompagné du chèque d'acompte**.

5- ASSURANCES FACULTATIVES

Vous aurez la possibilité de souscrire lors de votre inscription définitive aux assurances facultatives qui vous sont proposées (annulation / interruption de séjour – bagages) au moyen du bulletin de souscription assurances qui sera joint à notre envoi.

Ces assurances sont souscrites au moment de l'inscription définitive au séjour. Il ne sera pas possible de souscrire une assurance postérieurement à l'inscription.

6- PAIEMENTS

➤ **À l'inscription :**

- 1 chèque d'acompte de 110 € (mis à l'encaissement le **15/07/2026**),
- 1 chèque de règlement de la prime d'assurance facultative.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
23, rue Raspail - 94200 Ivry-sur-Seine – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél.0144899390
La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du
Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif
Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE:9319Z-SIRET:30358816400051



Randonneurs du Haut Entre-deux-Mers
24 Place Robert Darniche - 33580 Monséguir
Tél. : 06.40.73.65.21- contact@randorhem.fr

Assurance R.C.P :

WTW France - Département Sport et Evènement
DGPL Fédérations – 2 rue de Gourville
45911 Orléans cedex 9
Tél.: 09 72 72 01 19 – fr.ffrandonnee@wtwco.com –
Contrat n° 41789295M/0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
3, place Marcel Paul - 92000 Nanterre - Tel33(0) 1 79 96 63 40
Contrat n° 4000716162/1



➤ **Solde du séjour** à régler en cours de séjour.

Tous ces chèques sont à libeller à l'ordre des « Randonneurs du Haut Entre-deux-Mers ».

7- **MODALITÉS DU SÉJOUR**

Conditions :

- Être adhérent aux RHEM.
- Être licencié (licence individuelle avec IRA 2025-2026).
- Être apte médicalement à la randonnée pédestre, en plaine et moyenne montagne.
- Être capable de fournir des efforts importants en fonction de l'intensité du pourcentage de pente et de la nature du terrain (franchissement de pierriers).

Matériel nécessaire :

➤ **Sac à dos contenant :**

Votre licence, carte d'identité, carte vitale.

Votre fiche de renseignements d'urgence actualisée.

Une couverture de survie.

1 paire de lacets de rechange.

Une trousse individuelle de secours, adaptée à vos besoins et contenant, outre vos éventuels médicaments, le nécessaire permettant de faire face aux petits tracas (ampoules, coupures, piqûres, etc.).

Nécessaire pour le pique-nique (boîte, couverts, gobelet).

De quoi transporter au moins 2 litres d'eau.

Aliments énergétiques.

- De bonnes chaussures de marche tiges hautes ou semi-hautes, bien étanches.
- Chaussures légères pour l'hébergement.
- Vêtements de randonnée adaptés au milieu montagnard : veste polaire et/ou doudoune, veste coupe-vent, sur-pantalon étanche, gants type moufles, bonnet, tour de cou, **lunettes de soleil (impératives)**, **crème solaire**.

8- **DISPOSITIONS CONCERNANT LES DÉPLACEMENTS**

Les participants sont invités à se regrouper pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule.

Déplacements d'environ 800 km comprenant le trajet aller-retour et les différents déplacements sur place.

Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun aux frais du déplacement.

9- **FRAIS DE RÉOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION**

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite plus de 30 jours avant le départ : restitution des sommes versées avec une retenue de 10 % du montant du séjour.



Randonneurs du Haut Entre-deux-Mers
24 Place Robert Darniche - 33580 Monséguir
Tél. : 06.40.73.65.21- contact@randorhem.fr

Assurance R.C.P :

WTW France - Département Sport et Evènement
DGPL Fédérations – 2 rue de Gourville
45911 Orléans cedex 9
Tél.: 09 72 72 01 19 – fr.ffrandonnee@wtwco.com –
Contrat n° 41789295M/0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
3, place Marcel Paul - 92000 Nanterre - Tel33(0) 1 79 96 63 40
Contrat n° 4000716162/1



- Annulation faite de 30 à 21 jours avant le départ : restitution des sommes versées avec une retenue de 40 % du montant du séjour.
- Annulation faite de 20 à 8 jours avant le départ : la totalité de l'acompte sera conservé (soit 60% du coût du séjour).
- Annulation faite moins de 8 jours avant le départ : la totalité du séjour sera due, l'acompte sera conservé et le solde sera exigé du participant.

Dans tous les cas les primes d'assurance souscrite, les contributions EIT et UEIT et les frais de dossier seront dus.

10- DIVERS

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.

Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à des compensations financières.

Un groupe Whatsapp sera créé une fois les inscriptions enregistrées afin de faciliter les échanges entre l'organisateur et les participants.

11- CESSION DU SÉJOUR

Avant le départ, un voyageur peut céder son séjour à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un pass découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement des primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site de l'association :

https://randorhem.fr/sejours_/infos-assurances-notices-sejours/